

Abonnement « standard » :

- Accès Internet symétrique jusqu'à 50Mbit/s (mesuré au niveau Ethernet)
[FibTic s'engage à activer un débit mutuel minimal de 500 Mbit/s pour 500 abonnés]
- Fourniture et pose par FibTic d'un petit boîtier de démarcation (BDD) idéalement fixé en façade extérieure du bâti ou à défaut fixé en limite de la voirie publique et matérialisant la limite de responsabilité de connectivité optique par FibTic ; le BDD abrite deux connecteurs pour fibres optiques mono-modes ; voir ci-après les conditions de pose
- Fourniture d'un câble de branchement très souple mono-fibre, conforme incendie, de 25m et pré-connectorisé côté BDD et muni d'une prise terminale optique (PTO) de l'autre. Voir ci-après les conditions de pose
- Accès aux applications : fourniture d'un petit coffret présentant quatre ports Ethernet RJ45 et un accès WiFi (802.11/bgn) côté utilisateur, un routeur IP intégré et un cordon optique pour raccordement à la PTO ; alimentation 220V requise
- Téléphonie :
 - Fourniture d'un compte de téléphonie dit « SIP » donc utilisable depuis le monde entier avec tout terminal SIP : voir en <http://www.fibtic.fr/info/sip.php> une liste d'applications (sur smartphones et PC), de terminaux radio DECT ou filaires testés avec succès
 - Appels illimités en nombre vers les lignes fixes de 40 pays (dont CEE) et gratuits pendant la première heure de communication ; 0,04 €/mn au-delà avec facturation à la seconde
 - Appels vers les mobiles français à 0,11 €/mn, facturés à la seconde dès la première seconde
 - Ce compte SIP se voit allouer un numéro d'appel non géographique (09XX) ; portabilité du numéro géographique actuel possible et gratuite
 - Détails de tarification suivant pays et numéros spéciaux en – [URL-page_web](#)

Suivant la densité d'habitat d'un projet et de son degré de mutualisation ou de péréquation, plusieurs zones de tarification d'abonnement sont fixées :

Type A : 32€/mois
Type B : 35€/mois

Type C : 38€/mois
Type D : 41€/mois

Type E : 44€/mois
Type F : 47€/mois

→ Le type de zone où se trouve votre logement est indiqué dans la SEFA.

Abonnement mensuel tacitement renouvelé par période d'un mois.

Engagement minimal après recette de la liaison optique et du service au BDD : 12 mois pleins.

Ensuite, résiliation par LRAR présentée avant le 20 du mois pour fin de service au dernier jour du mois. Une somme de 190€ diminuée du nombre de mois d'abonnement fois 5€, sera alors exigée.

Conditions de pose du BDD en façade ou pied d'immeuble

FibTic peut poser le BDD en façade du bâti (ou en pied d'immeuble si copropriété) sous réserve qu'un passage en surface ou – mieux - enfoui a été ménagé au préalable *sous votre responsabilité et avec l'accord du propriétaire* dans la partie privative. FibTic fournit le câble sous double gaine de protection. La prestation est gratuite jusqu'à 50m de la limite de voirie publique et sur devis au delà.

Branchement final : pose

Un percement du mur extérieur doit être effectué à l'arrière du BDD, d'un diamètre de 8 ou 20mm (si connecteur). A l'intérieur, la PTO doit être fixée à moins de 2m d'une prise 220V. Le câble optique entre le percement et la PTO peut être agrafé, collé ou tiré en conduites ou plinthes creuses. Ces opérations sont faites *sous votre responsabilité et avec l'accord du propriétaire*.

Option : FibTic propose ladite pose sur devis avec un taux horaire de 39€ ; facturée à la recette du service.

Nota : pour optimiser la desserte interne de votre logement, FibTic propose d'autres configurations et de petits équipements en option. Voir le guide pratique en <http://www.fibtic.fr/info/G-P.pdf>.